

Appel d'Offres 2025-2029 du Conseil Scientifique de l'OASU **concernant les écoles thématiques de l'OASU**

Le Conseil Scientifique (CS) de l'Observatoire Aquitain des Sciences de l'Univers lance son premier appel d'offres (AO) ciblé sur les écoles thématiques (écoles qui explorent plusieurs aspects scientifiques/techniques d'un thème donné au fil des années). Cet AO, unique au cours d'un même mandat directorial (2025-2029 pour l'actuel), porte sur le financement pour 4 ans d'écoles thématiques récurrentes (qui ont lieu tous les ans ou tous les 2 ans). Le budget annuel alloué est de 4000€ par école, soit 16 k€ au total pour une école annuelle, ou 8 k€ pour une école biannuelle. L'OASU pourra financer jusqu'à 2 écoles récurrentes par an.

Les dossiers doivent être rédigés sur la base des formulaires joints et sont à envoyer au secrétariat du Conseil Scientifique (secretariat-csoasu@u-bordeaux.fr) ainsi qu'aux directeur(s) d'unité(s) dont relèvent les porteurs de projet sous forme électronique (format PDF uniquement) **pour le 22 octobre 2025, délai de rigueur**. Le dépassement de cette date butoir entraînera *de facto* le rejet de la proposition. Les propositions seront évaluées par le CS lors de sa session de novembre 2025. Pour les projets acceptés, les crédits seront débloqués dès que possible en début d'année civile tous les ans ou tous les deux ans et devront être consommés pour la fin novembre.

Les porteurs s'engagent aussi à mentionner l'OASU comme source de crédits lors de l'école, de communications autour de l'évènement (quel que soit le support) et à formuler des remerciements dans les articles/productions que ces crédits auront contribué à réaliser (i.e. « This work was supported by the « Observatoire Aquitain des Sciences de l'Univers (OASU) »).

Si le projet d'école est sélectionné lors du CS de novembre 2025, pour les années suivantes il sera simplement demandé aux porteurs d'envoyer en amont des CS de novembre un résumé d'une à deux pages résumant les points clefs (et l'utilisation des crédits) de l'école de l'année. Ce résumé sera envoyé à secretariat-csoasu@u-bordeaux.fr.

Finalement, la chargée de communication de l'OASU, Clémence Boinot (clemence.boinot@u-bordeaux.fr) contactera les porteurs dont le projet d'école a été sélectionné afin d'optimiser la communication autour des écoles thématiques auprès de la communauté OASU et des tutelles.

Critères définissant une école thématique de l'OASU :

Pour être considérée comme une école thématique de l'OASU, les critères sont les suivants :

- Les thèmes abordés doivent pouvoir être transverses à plusieurs unités de l'OASU ;
- Cette transversalité doit s'exprimer dans l'organisation de l'école qui doit être gérée/organisée par un comité scientifique et un comité d'organisation (qui peuvent évoluer d'une année sur l'autre) émanant de plusieurs unités de l'OASU (constitutives et/ou partenaires). Ces comités doivent être décrits dans le dossier soumis ;
- L'école doit être récurrente, tous les ans ou tous les deux ans ;
- L'école peut s'adresser aussi bien aux étudiants titulaires d'un Master 2, aux doctorants, post-doctorants, personnels techniques que chercheurs ;
- Le dossier soumis doit contenir les thèmes principaux qui seront abordés lors des années financées dans le cadre de cet appel d'offre (qui porte sur 4 ans) ;
- Le dossier doit aussi contenir une présentation claire du budget pluri-annuel.